



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot, dont le siège social est Villa Médicis 22 avenue Edmond Rostand 06100 Nice, représenté par sa présidente Patricia Bersot, N° de SIRET : 821 157 641 00019 , N° de déclaration d'activité : 93060782806 enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
2. Et le stagiaire : **nom et prénom**

Est conclu un Contrat de Formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 du Code du Travail.

### Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

### **2ème session**

### **L'inscription aux 2 sessions est obligatoire**

### **Les TCC dans la prise en charge de l'adolescent et de l'adulte qui bégaient**

#### Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances prévue dans l'article 6351-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif l'entretien et le perfectionnement des connaissances.

A l'issue de la formation un questionnaire d'évaluation et de connaissances sera soumis au stagiaire.

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

#### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre cette action de formation, le stagiaire doit posséder avant le début de la formation un certificat de capacité en orthophonie.

#### Article 4 : Organisation de l'action de formation.

L'action de formation se tiendra les date  villes

Elle est organisée pour un groupe maximum de 15 orthophonistes.

Les conditions générales et détaillées de cette formation figurent en annexe du présent contrat.

L'action de formation est assurée par Juliette de Chassey, Orthophoniste, thérapeute ATC.

#### Article 5 : Délai de rétractation.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. La demande d'annulation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle deviendra effective dès que l'organisme de formation en a accusé réception auprès du stagiaire par courrier ou email. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### Article 6 : Dispositions financières.

**Le prix de l'action de formation est fixé à 582 euro TTC pour les 2 jours en DPC**

#### Article 7 : Interruption du contrat :



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tél : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

En cas d'annulation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le prix de la formation sera intégralement remboursé au stagiaire.

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si un différend ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_ date  
Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation SASU Espace Bégaïement  
représenté par Patricia Bersot

Je déclare avoir pris connaissance des annexes.

SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice  
Tél : +33681294417  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : <http://www.espace-begaïement.bersot.eu>

(Nom, prénom, signature et cachet

## Annexe 1 : CONDITIONS GENERALES de la FORMATION

La formation aura lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques suivants seront mis en place : Projection sur écran d'une présentation Power Point et de Vidéos. Chaque participant recevra Par mail 1 semaine avant la formation des documents, qu'il pourra imprimer et ainsi préparer les deux journées de formation. De nombreux exercices pratiques seront effectués pendant cet « atelier ».

Le contrôle des connaissances sera effectué à l'issue des deux journées par la remise à chaque participant de deux questionnaires : un de connaissances sur les sujets présentées, un de satisfaction sur l'aspect matériel et l'aspect pédagogique.

Le contrôle de la présence à la formation sera réalisé avec une feuille d'émargement présentée et signée deux fois par journée.

Pour les orthophonistes en exercice libéral :

### Formations prises en charge par Agence Nationale du DPC

Une attestation de participation ainsi qu'une facture acquittée, seront remises à chaque participant à l'issue de la formation.

Une demande « d'évaluation de l'impact sur les pratiques » vous sera envoyée pour la journée non présentielle. Ce n'est qu'après avoir reçu les documents de **tous** les participants que la demande de solde pourra être envoyée à l'Agence Nationale du DPC.



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

### Rappel des horaires de formation

9h - 12h30 / 14h -17h30 (horaires susceptibles de modification en fonction des horaires d'avion)

### Recommandations de la HAS :

1) **Méthode** : Approche pédagogique et cognitive en groupe 1.1 :

« C'est une formation présentielle en séminaire, sous forme d'atelier, formation interactive. » Cette formation est complétée par une activité d'analyse des pratiques : intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation ;

2) **Dispositifs spécifiques 4** : formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)

3) ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

Orthophoniste : **Orientation n° 3** : l'intervention orthophonique dans les troubles de la phonation

Formatrice : Juliette de Chassey

- Objectif :



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

- **Se familiariser avec le modèle, les processus et les techniques de la TCC, de la Thérapie d'Acceptation et d'Engagement et de la Méditation de pleine conscience (Mindfulness).**
- **Les appliquer au sein d'une rééducation orthophonique du bégaiement auprès des parents, des enfants, des adolescents et des adultes**
- **Utiliser les TCC et l'ACT comme un cadre référentiel qui permet de proposer des expériences concrètes aux patients en utilisant tous les outils spécifiques de la prise en charge du bégaiement (techniques de fluence, désensibilisation...)**
- **Avoir des repères théoriques et pratiques très clairs auxquels se référer pour servir de structure ou de fil rouge à la prise en charge**
- **Développer la flexibilité psychologique et comportementale des patients et de l'orthophoniste. La flexibilité c'est être capable de s'adapter et de choisir d'agir en fonction de ce qui compte pour soi et du contexte, c'est à dire de ne pas faire comme d'habitude, de manière automatique ou réactionnelle et permettre le changement.**

### **A) Partie Cognitive**

**Au moment de l'inscription, chaque participant est invité au travers d'un questionnaire, à se présenter brièvement pour avoir un point de vue sur son expérience et sa formation dans le domaine du bégaiement ainsi que sur ses motivations et ses besoins concernant cette formation.**

**Cette étape est importante pour ajuster au mieux le contenu de chaque session.**

### **Deuxième session de 2 jours : Les TCC dans la prise en charge de l'adolescent et l'adulte qui bégaiant**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

- **Les deux jours seront ponctués d'exercice de présence attentive et de méditation de pleine conscience**
- **Présentation des deux jours**
- **Révision et approfondissement des principes et techniques des TCC et de l'ACT : présentation de la matrice. La matrice est un outil dynamique d'observation, d'analyse fonctionnelle pour développer la flexibilité et aider le patient à choisir les actions qui vont l'aider à avancer**
  
- **Options thérapeutiques pour l'adulte**
  - **Dimension instrumentale : les techniques de fluence, l'art oratoire, les habiletés verbales et non verbales, les toastmasters**
  - **L'acceptation, la désensibilisation**
  - **Changer le regard sur le bégaiement, le rapport aux pensées, aux émotions et au stress**
  
- **Atelier pratique :**
  - **Techniques motrices de fluence**
  - **Entraînement des habiletés verbales et non verbales**
  - **La cohérence cardiaque**
  
- **L'acceptation et l'engagement dans la prise en charge**
  
- **Pratique autour de l'adolescent et de l'adulte :**
  - **Analyses fonctionnelles**
  - **Utilisation de la matrice**
  - **Etude de cas**
  - **Supports vidéo**
  - **Entraînements et jeux de rôles en fonction des besoins du groupe**
  - **Méditation de pleine conscience**
  
- **Feed back**
- 

### **Modalités pédagogiques :**

- **Présentation PPT**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

- Supports vidéo
- Ateliers de groupe
- Paper board
- Vidéo projecteur

## **FIN d'atelier**

- Questionnaire des acquis
- Questionnaire de satisfaction fin de session
- Pourcentage des réponses à vos questions (fin questionnaire pré formation)

### **B) Partie : analyse des pratiques**

**1. Elle sera tout d'abord abordée par un « Questionnaire pré formation » .. Ce questionnaire est envoyé lors de la confirmation d'inscription, ce qui permet aux stagiaires une meilleure réflexion. Chaque stagiaire devra me renvoyer ce questionnaire, une semaine avant la formation. Ce questionnaire sera repris avec l'ensemble des participants lors de la « présentation initiale », par un tour de table. Moment phare de la formation où chacun peut exposer ses difficultés, et trouver des réponses ou des pistes grâce au formateur mais aussi grâce aux autres participants D'autre part, à la fin de la formation, chaque stagiaire devra évaluer si la formation a répondu à ses attentes en pourcentage.**

**2. Echange avec les participants. La dernière partie de l'atelier sera consacré à un temps d'échange entre les participants et le formateur, concernant leur pratique (difficultés rencontrées, PEC, résultats), ceci en tour de table et en prise de parole spontanée. Cette partie de l'atelier est essentielle car elle permet à chacun de s'exprimer et de partager les connaissances de chacun. Chacun apporte aux autres.**

### **3. Évaluations**

**En fin d'atelier, chaque stagiaire devra évaluer en pourcentage, si la formation a répondu à ses attentes.**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

**De l'acquisition des connaissances, et une restitution des résultats aux professionnels.**

**En fin d'atelier les stagiaires doivent remplir un questionnaire pour tester leur acquis pendant la formation « Evaluation des acquis fins de session »**

**Un questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation**

**NB : ces différentes évaluations ainsi que le temps d'échange permettront d'améliorer les formations suivantes**

## **Bibliographie Bégaiement**

**AUMONT-BOUCAND V. « Le bégaiement de l'enfant. Sa prise en charge » - Ortho**

**Edition - 2009**

**AUMONT-BOUCAND V. « Le bégaiement de l'adolescent et de l'adulte.**

**Théorie et**

**pratique» - Ortho Edition - 2015**

**BRIGNONE S., de CHASSEY J. « Thérapie comportementale et cognitive »- collection Bégaiement : Pratiques Thérapeutiques ». Orthoédition 2003.**

**de CHASSEY J. « Thérapie d'Acceptation et d'Engagement et Bégaiement » dans**

**Rééducation orthophonique n°256 « Les traitemnst du bégaiement : approches plurielles.**

**CHIFLET W. « Sois bègue et tais-toi » - l'Archipel 2014**

**de FRAYSSINET Y.E. . « Le quatrième Automne » - AutoEdition 2004.**

**FILLIOZAT I. « Il n'y a pas de parent parfait » - Marabout 2008**

**FILLIOZAT I. « J'ai tout essayé » Marabout 2011**

**FRESNEL E. « Le trac. Trac, stress, anxiété, problèmes de communication » - Solal**

**1999.**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

**M. GAGNON, C. FERLAND, C. LACHANCE, R. LADOUCEUR. « Comprendre et maîtriser le bégaiement »- Chronique Sociale; les Presses de L'Université Laval  
1996.**

**GAYRAUD-ANDEL M., POULAT M.P « Le bégaiement, comment le surmonter »**

-

**Odile Jacob 2011**

**GEORGE G. « Ces enfants malades du stress » - Editions Anne Carrière 2002.**

**GREGORY CB. "Idées irrationnelles chez la personne bègue", traduit par A.M.Simon- Glossa, les cahiers de l'Unadrio, Janvier 1993.**

**LE HUCHE F. « Le bégaiement : option guérison »- Albin Michel 1999.**

**LADOUCEUR R., FONTAINE O., COTTRAUX J. « Thérapie comportementale et cognitive »- Masson 1992.**

**LAGARDE L. « Goodbye Bégaiement : petit guide de voyage pour les aventuriers du bégaiement » - Broché 2016**

**LAGARDE L. « Conseils pour ceux qui bégaiement : les conseils de 28 spécialistes de**

**la parole qui ont surmonté leur prpre bégaiement ». Broché 2014**

**LEGERON P. « Affirmation de soi »- Soins Psychiatriques 1987.**

**MONFRAIS-PFAUWADEL MC. « Un manuel du bégaiement » Solal- 2000**

**MONFRAIS-PFAUWADEL MC. « Bégaiement, bégaiements : un manuel clinique et thérapeutique » Solal – 2014**

**MURRAY F. « L'histoire d'un bègue. Témoignage » - Edité par l'Association Parole**

**Bégaiement 1996.**

**PIERART B. « Les bégaiements de l'adulte ». Mardaga 2011**

**REVOL O. « J'ai un ado... mais je me soigne » J'ai lu 2014**

**REVOL O. « Même pas grave » J'ai lu**

**RUSTIN L., KUHR A. « Troubles de la parole et habiletés sociales »- Masson 1992.**

**SERVANT D. « L'enfant et l'adolescent anxieux. Les aider à s'épanouir » - Odile**

**Jacob 2005.**

**SIMON A.M. « Paroles de parents »- Orthoédition 1999.**





Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

**SIMON A.M. « Mon enfant bégaié ; Concrètement que faire ? » - Tom Pousse  
- 2012**

**VAN HOUT.A, ESTIENNE F. « Les bégaiements : histoire, psychologie,  
évaluation,  
variétés »- Masson 1996**

**VINCENT E. « Le bégaiement ou la parole désorchestrée ». Ed. Milan 2004.**

### **BIBLIOGRAPHIE TCC et ACT**

**ANDRE C., LELORD F. « L'estime de soi » - Poche Odile Jacob 2002**

**ANDRE C, LEGERON P. « La peur des autres » - Poche Odile Jacob 2003**

**ANDRE C. « Méditer jour après jour » - l'iconoclaste 2011**

**ANDRE C. « Imparfait, libres et heureux » - Odile Jacob 2006**

**BOUVARD M, COTTRAUX J. "Protocoles et échelles d'évaluation en  
psychiatrie et  
en psychologie"- Masson 2ème édition 1998**

**BRIGNONE S., de CHASSEY J. « Thérapie comportementale et cognitive »-  
collection Bégaiement : Pratiques Thérapeutiques ». Orthoédition 2003  
de CHASSEY J. « Thérapie d'Acceptation et d'Engagement et Bégaiement »  
dans**

**Rééducation orthophonique n°256 « Les traitements du bégaiement :  
approches  
plurielles**

**De CHASSEY J. « Le cadre et la demande en ACT » - Langage et Pratique –  
Revue**

**de l'Association Romande des Logopédistes Diplômés ; N°60, février 2018**

**COTTRAUX J. "Les thérapies cognitives"- Retz 1992**

**COTTRAUX J. "Les thérapies comportementales et cognitives"- Masson 3ème  
édition 1998**

**COTTRAUX J. « Les ennemis intérieurs. Obsessions et compulsions » - Odile  
Jacob  
1998**

**CUNGI C. « Savoir s'affirmer » - Retz 1998**

**CUNGI C. « Savoir gérer son stress » - 1999**

**CUNGI C. « Savoir se relaxer en choisissant sa méthode » - Retz 2003**

**CUNGI C. « L'alliance thérapeutique » - Retz 2006**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

- DEVAL C. « Découvrir l'ACT » InterEditions 2018**
- DEVAL C., BERNARD CURIE S. « Vous avez tout pour réussir » - InterEditions 2014**
- DSM-IV. "Critères diagnostiques"- Masson 1997**
- FANGET F. « Oser. Thérapie de la confiance en soi » - Odile Jacob 2004**
- FANGET F. « Toujours mieux ! Psychologie du perfectionnisme. » - Odile Jacob 2006**
- FRESNEL E. « Le trac. Trac, stress, anxiété, problèmes de communication » - Solal 1999**
- GUIMPEL B. « Transformer sa vie avec les Thérapies Comportementales et Cognitives ». c'est Malin Poche 2018**
- HARRIS Russ « Passez à l'ACT » - de boeck 2012**
- KABAT-ZIN J. « Au coeur de la tourmente, la pleine conscience » de boeck 2009**
- LEGERON P. " Affirmation de soi"- Soins Psychiatriques 1987**
- LADOUCEUR R, FONTAINE O, COTTRAUX J. "Thérapie comportementale et cognitive"- Masson 1992**
- MIRABEL-SARRON C., VERA L. "L'entretien en thérapie comportementale et cognitive"- Dunod 1995**
- MONESTES J.L., Villatte M. « la thérapie d'acceptation et d'engagement ACT » - Elsevier Masson 2011**
- MONESTES J.L. « ACT : la thérapie d'acceptation et d'engagement en pratique » - Elsevier Masson 2017.**
- POLK K., SCHOENDORFF B., WEBSTER M., OLAZ F. « Guide de la matrice ACT » - deboeck 2017.**
- SCHOENDORFF B. « Faire face à la souffrance » Retz 2009**
- SCHOENDORFF B., GRAND J. « La thérapie d'acceptation et d'engagement » De boeck 2011**
- SEZNEC JC. Sous la direction de .« ACT : Applications thérapeutiques » - DUNOD 2015**
- SEZNEC JC « Savoir se taire, savoir parler » - InterEditions 2017**
- SNEL E. « Calme et attentif comme une grenouille » - Les Arènes 2010**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

**STAHL B., GOLDSTEIN E., « Apprendre à méditer. La méthode à portée de tous » -**

**les Arènes 2010**

**WILLIAM M., TEASDALE J., SEGAL Z., KABAT ZIN J. « Méditer pour ne plus déprimer. La pleine conscience, une méthode pour vivre mieux » - Odile Jacob 2007**

## ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR

### **TITRE 1 – objet et champ d’application**

#### **Article 1 – objet**

Conformément aux dispositions de l’article L6352-3 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l’application de la réglementation en matière d’hygiène et de sécurité, de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d’énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

#### **Article 2 – champ d’application**

Ce règlement s’applique à tous les stagiaires de « SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot »

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tout local ou espace accessoire (parc, lieux de restauration, ...) occupé par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot que ce soit son siège social ou tout autre lieu loué par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot. Les stagiaires devront en outre respecter les mesures d’hygiène et de sécurité applicables dans les établissements où sont organisés les stages de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

### **TITRE 2 – hygiène et sécurité**

#### **Article 3 – dispositions générales**

En matière d’hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu’aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou tout autre moyen.

#### **Article 4 – lieux de restauration**

L’accès aux lieux de restauration n’est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale accordée par le responsable de l’établissement, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

#### **Article 5 – règles générales à la protection contre les accidents**

Tout stagiaire est tenu d’utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières à cet effet.

#### **Article 6 – règles relatives à la prévention des incendies**

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies. Il est interdit de fumer dans les salles où se déroulent les formations. Il est interdit d’utiliser des matières inflammables à l’intérieur ou à proximité des locaux.

#### **Article 7 – obligation d’alertes**

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est prié d’en informer l’animateur ou les responsables de l’établissement. Tout accident, même bénin, doit être immédiatement déclaré à la direction par la victime ou les témoins.

### **TITRE 3 – discipline et sanctions**

#### **Obligations disciplinaires**

#### **Article 8 – dispositions générales relatives à la discipline**

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l’application de l’une des sanctions prévues par le présent Règlement

#### **Article 9 – horaires de stage**

Les stagiaires doivent respecter les horaires de stage fixés par l’animateur de la formation.

#### **Article 10 – entrées, sorties et déplacements**

Les stagiaires n’ont accès aux locaux de l’établissement que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d’introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

#### **Article 11 – usage du matériel**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout le matériel mis à sa disposition pendant le stage. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins que celles prévues pour le stage et notamment à des fins personnelles sans autorisation. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

#### **Article 12 – enregistrement**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse de l'animateur de formation et d'un responsable de **SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot**, d'enregistrer ou de filmer les séances formation.

#### **Article 13 – méthodes pédagogiques et documentation**

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être utilisées autrement que pour un strict usage personnel ou diffusées par les stagiaires sans l'accord préalable et formel de son auteur et de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot.

#### **Sanctions et droits de la défense**

##### **Article 14 – nature et échelle des sanctions**

Tout manquement aux obligations disciplinaires sera considéré comme faute par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement écrit, d'une exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion du stagiaire ne pourra, en aucun cas, donner lieu au remboursement des frais réglés pour la formation.

##### **Article 15 – droits de la défense**

Aucune sanction ne pourra être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion, SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. La convocation précise également la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et remise en main propre à l'intéressé contre décharge ou envoyée en lettre recommandée. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté. Pendant l'entretien SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

##### **Article 16 – informations**

Le Gérant de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot informe de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé formation.

#### **TITRE 4 – conditions d'annulation**

##### **Article 17 – délais d'annulation**

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.


Si un différent ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

##### **Article 18 – entrée en vigueur**

Ce règlement entre en vigueur à compter de sa ratification par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot. Il sera adressé à toute personne s'inscrivant à un stage organisé par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot.



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tél : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médecis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

<b>REGLEMENT INTERIEUR 2018 (2 pages)</b>	<b>Cachet et Signature du stagiaire</b>	<b>SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot</b>
Lieu  Date	Faire précéder de « Lu et approuvé »	 <p><b>SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot</b> Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice Tél : +33681294417 SIRET 821 157 641 00019 N° Formatrice : 93060782806 Mail : <a href="mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com">espace.begaïement.bersot@gmail.com</a> Site : <a href="http://www.espace-begaïement.bersot.eu">http://www.espace-begaïement.bersot.eu</a></p>